



Les Enfants de Kontum
association française apolitique à but humanitaire
B.P.21, 88110 RAON L'ÉTAPE
lesenfantsdekontum@gmail.com

STATUTS

ARTICLE 1

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

LES ENFANTS DE KONTUM

Cette association est une association humanitaire, indépendante, sans caractère ethnique, politique ou confessionnel.

ARTICLE 2

Cette association a pour but :

Soutenir activement tout projet d'aide aux enfants de la région de Kontum (Viet Nam) et développer la collaboration avec d'autres organisations de même but.

Dans un esprit d'entraide et de solidarité entre la France et le Viet Nam, apporter son concours aux divers projets concrets de coopération ayant un caractère socio-éducatif sans que cet énoncé soit limitatif.

ARTICLE 3

Son siège est fixé : Maison des Associations, rue Maréchal Leclerc, 88110 Raon L'Étape

L'adresse postale est : B.P. 21, 88110 Raon L'Étape

Le siège pourra être transféré par simple décision de l'assemblée générale.

ARTICLE 4

L'association se compose de :

- membres fondateurs : ceux qui ont participé à la création de l'association et qui y sont toujours actifs
- membres actifs : ceux qui participent aux activités de l'association
- membres donateurs : ceux qui apportent un soutien financier à l'association

page 1 / 5

Présidente : Carole TRARBACH, 24 rue du Pré Joly, 88110 RAON L'ÉTAPE
Secrétaire : Sonia TRIONFINI, 325 rue du Faubourg, 88470 LA VOIVRE
Secrétaire adjointe : Carole AGNÈS, 7 rue de la Belle Corvée, 88100 SAINT-DIÉ
Trésorière : Monique THIERY, maison 1, 4^{ème} impasse de la Madeleine, 88100 SAINT-DIÉ
Chargé de communication : François ACCILI, 13 rue Roosevelt, 88110 RAON L'ÉTAPE

Banque : Crédit Mutuel, compte 00027432445 clé 79



Les Enfants de Kontum

association française apolitique à but humanitaire

B.P.21, 88110 RAON L'ÉTAPE

lesenfantsdekontum@gmail.com

- membres bienfaiteurs : ceux qui rendent des services ponctuels à l'association

La cotisation annuelle des membres actifs est fixée symboliquement à 5 euros. Elle peut être relevée par décision de l'assemblée générale.

Le titre de membre bienfaiteur ou de membre donateur confère aux personnes qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'assemblée générale sans être tenue de payer une cotisation.

ARTICLE 5

Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau qui statue sur les demandes d'admission présentées.

La qualité de membre s'acquiert par référence aux conditions de l'article 4.

ARTICLE 6

La qualité de membre se perd par :

- la démission
- le décès
- la radiation prononcée par le bureau, pour motif grave

ARTICLE 7

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations ou souscriptions de ses membres
- des subventions qui pourraient être versées par les collectivités locales, les établissements privés ou publics
- des dons, legs ou toutes autres recettes autorisées par la loi, et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente
- du produit des ventes et du bénéfice des manifestations
- des rétributions perçues pour service rendu

page 2 / 5

Présidente : Carole TRARBACH, 24 rue du Pré Joly, 88110 RAON L'ÉTAPE

Secrétaire : Sonia TRIONFINI, 325 rue du Faubourg, 88470 LA VOIVRE

Secrétaire adjointe : Carole AGNÈS, 7 rue de la Belle Corvée, 88100 SAINT-DIÉ

Trésorière : Monique THIERY, maison 1, 4^{ème} impasse de la Madeleine, 88100 SAINT-DIÉ

Chargé de communication : François ACCILI, 13 rue Roosevelt, 88110 RAON L'ÉTAPE



Les Enfants de Kontum

association française apolitique à but humanitaire

B.P.21, 88110 RAON L'ÉTAPE

lesenfantsdekontum@gmail.com

ARTICLE 8

Les dépenses assumées pour le compte de l'association, sur mandat du bureau, feront l'objet d'avances ou de remboursements sur justifications

ARTICLE 9

L'assemblée générale comprend tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et toutes les fois qu'elle est convoquée par le bureau ou sur sa demande écrite et signée par la moitié au moins des membres dont elle se compose.

Les convocations aux assemblées générales doivent être faites au moins 30 jours à l'avance par pli individuel.

L'ordre du jour, proposé par le bureau, est indiqué sur les convocations.

Ne devront être traitées, lors de l'assemblée générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Le président, assisté des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association.

Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

ARTICLE 10

Le comité est composé des membres actifs.

L'association est administrée par le bureau composé de :

- 1 président
- 1 secrétaire
- 1 secrétaire adjoint
- 1 trésorier
- 1 chargé de communication
- 1 poste à pourvoir selon besoins futurs

page 3 / 5

Présidente : Carole TRARBACH, 24 rue du Pré Joly, 88110 RAON L'ÉTAPE

Secrétaire : Sonia TRIONFINI, 325 rue du Faubourg, 88470 LA VOIVRE

Secrétaire adjointe : Carole AGNÈS, 7 rue de la Belle Corvée, 88100 SAINT-DIÉ

Trésorière : Monique THIERY, maison 1, 4^{ème} impasse de la Madeleine, 88100 SAINT-DIÉ

Chargé de communication : François ACCILI, 13 rue Roosevelt, 88110 RAON L'ÉTAPE



Les Enfants de Kontum

association française apolitique à but humanitaire

B.P.21, 88110 RAON L'ÉTAPE

lesenfantsdekontum@gmail.com

Le bureau est élu pour 2 ans lors de l'assemblée générale et est rééligible.

Tous les membres actifs de l'association peuvent faire acte de candidature, par écrit, à condition d'avoir au moins un an d'appartenance à l'association ou d'y avoir été invités par le bureau.

Le bilan financier est contrôlé par le réviseur aux comptes.

ARTICLE 11

En cas de vacance par décès, démission ou exclusion, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il procède au remplacement définitif à la prochaine assemblée générale.

Les pouvoirs de ses membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

ARTICLE 12

Le bureau se réunit sur convocation du président ou de la moitié au moins de ses membres, avant chaque réunion statutaire.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Nul ne peut faire partie du bureau s'il n'est pas majeur.

ARTICLE 13

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau qui le fait alors approuver par l'assemblée générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts.

ARTICLE 14

Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du bureau et par une assemblée générale spécialement convoquée à cet effet par le bureau. Cette assemblée générale exceptionnelle peut faire suite à l'assemblée générale statutaire.

page 4 / 5

Présidente : Carole TRARBACH, 24 rue du Pré Joly, 88110 RAON L'ÉTAPE

Secrétaire : Sonia TRIONFINI, 325 rue du Faubourg, 88470 LA VOIVRE

Secrétaire adjointe : Carole AGNÈS, 7 rue de la Belle Corvée, 88100 SAINT-DIÉ

Trésorière : Monique THIERY, maison 1, 4^{ème} impasse de la Madeleine, 88100 SAINT-DIÉ

Chargé de communication : François ACCILI, 13 rue Roosevelt, 88110 RAON L'ÉTAPE

Banque : Crédit Mutuel, compte 00027432445 clé 79



Les Enfants de Kontum

association française apolitique à but humanitaire

B.P.21, 88110 RAON L'ÉTAPE

lesenfantsdekontum@gmail.com

ARTICLE 15

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présents à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

Assemblée générale du 27 avril 2019

page 5 / 5

Présidente : Carole TRARBACH, 24 rue du Pré Joly, 88110 RAON L'ÉTAPE

Secrétaire : Sonia TRIONFINI, 325 rue du Faubourg, 88470 LA VOIVRE

Secrétaire adjointe : Carole AGNÈS, 7 rue de la Belle Corvée, 88100 SAINT-DIÉ

Trésorière : Monique THIERY, maison 1, 4^{ème} impasse de la Madeleine, 88100 SAINT-DIÉ

Chargé de communication : François ACCILI, 13 rue Roosevelt, 88110 RAON L'ÉTAPE

Banque : Crédit Mutuel, compte 00027432445 clé 79